

Une grille de salaire unique, pour l'égalité des droits pour tous

Défendre le socle collectif de branche, c'est défendre l'égalité et la solidarité

Dans la vie quotidienne, nous partageons des règles communes : un code de la route pour tous, des lois qui s'appliquent à chacun, des tarifs identiques pour un même service. C'est ce qui rend notre société vivable et juste. Pourquoi en serait-il autrement pour nos salaires ? La grille unique des salaires de la branche des IEG est le repère collectif pour tous les agents des IEG. Sans elle, l'arbitraire et le chacun pour soi s'installeraient.

En 2025, les employeurs de la branche des IEG ont rouvert la négociation sur la grille de rémunération et leurs propositions trahissent leur véritable stratégie : détricoter le cadre de cohérence collectif, transférer les décisions à l'échelon local et réduire la grille à un simple affichage non contraignant. Derrière de faux discours sur la « souplesse », ils cherchent en réalité à rompre l'égalité entre salariés des différentes entreprises.

La grille de branche : une garantie d'équité

Actuellement, la grille unique de branche est un élément fondamental du **statut des IEG** qui garantit :

- La même rémunération minimale pour un poste équivalent, quel que soit l'employeur de la branche,
- La transparence des règles de progression salariale,
- La mobilité inter-entreprises sans perte de droits.

Pour les cadres et maîtrises d'encadrement, ces garanties sont essentielles. Elles permettent à chacun de se projeter dans sa carrière, de valoriser ses qualifications et son expérience, de changer d'entreprise sans être pénalisé. C'est un outil d'égalité et un repère collectif solide.

Les employeurs voudraient détruire ce socle collectif

Dans leurs propositions, les employeurs de la branche envisagent de :

- Laisser aux entreprises la possibilité de négocier des augmentations générales entreprise par entreprise, rompant ainsi toute référence collective dans la branche,
- Instaurer des « grilles locales » sous prétexte de s'adapter à la « réalité économique » de chaque entité,

- Réduire les pas de progression (NR) à des montants symboliques, pour mieux individualiser les parcours.

Le résultat en serait une concurrence entre entreprises, une opacité accrue, des différences salariales pour des postes identiques et des salariés esseulés face à leur direction. Ce n'est ni plus ni moins que du dumping social et la fin de la solidarité professionnelle.

Pourquoi défendre ce socle commun est dans l'intérêt de tous ?

L'Ufict-CGT revendique le maintien et la revalorisation de la grille unique de branche, parce qu'elle :

- Garantit la même référence pour tous les salariés,
- Favorise la mobilité professionnelle,
- Protège contre les logiques d'arbitraire local et de dumping social,

- Traduit la reconnaissance collective des qualifications et de l'expérience.

Et cette logique patronale serait dangereuse à plus d'un titre : elle diviserait les salariés entre entreprises, elle permettrait des négociations locales plus défavorables, et elle rendrait chaque salarié plus vulnérable face aux pressions hiérarchiques.

Nos revendications Ufict-CGT sont claires

- Une **grille unique** pour toutes les entreprises de la branche,
- Une **revalorisation** générale de la grille de **+ 9 %** pour rattraper la perte de pouvoir d'achat,
- Un **minimum de grille à 2 000 € nets** (le « SMIC CGT »),
- Une dynamique de carrière qui permette de **doubler son salaire en euros constants sur la carrière**,
- Le **rétablissement des échelons 1 à 3** pour redonner une vraie progression en ancienneté en **rajoutant des échelons** (13, 14) pour faire face à l'allongement des carrières lié à la dernière réforme des retraites que nous continuons de refuser.

Ces revendications sont à la hauteur des attentes exprimées par les Cadres lors de l'enquête ViaVoice-Ufict de 2024 :

- 75 % exigent que le Salaire National de Base (SNB) couvre l'inflation.
- 74 % se disent prêts à la grève pour obtenir une grille plus juste.
- 52 % estiment que la grille actuelle doit être améliorée.

Quels risques si nous ne nous mobilisons pas ?

Sans mobilisation, dans la branche pourrait apparaître :

- Des écarts de rémunération pour un même poste d'une entreprise à l'autre ;
- Des promotions décidées sur des critères purement locaux, sans contrôle social ;
- Une perte de transparence et d'équité dans les progressions salariales.

Ce serait un retour en arrière dangereux. Les repères collectifs sont essentiels pour éviter que chacun soit livré à lui-même dans la négociation de son salaire. C'est aussi une garantie contre la discrimination et l'injustice.

La force collective contre l'individualisme

Le choix est clair : soit le chacun pour soi, soit la force du collectif. L'Ufict-CGT fait le pari de la solidarité quand les employeurs cherchent à opposer les salariés des différentes entreprises, à exploiter les disparités locales pour tirer les salaires vers le bas et diminuer la masse salariale. Cette straté-

gie délibérée serait mortifère pour les salariés.

L'Ufict-CGT propose de renforcer les repères collectifs et de garantir la même reconnaissance pour tous.

Mobilisons-nous pour défendre la grille de branche

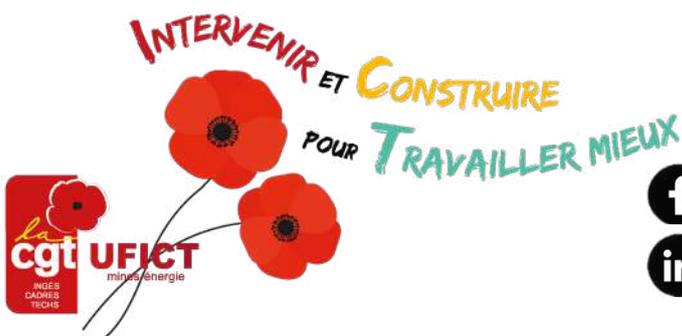
Ce qui fait notre force, ce sont nos repères communs, notre grille unique, notre capacité à défendre, tous ensemble, l'égalité de traitement. Sans cette solidarité, nous deviendrions des individus isolés sans rapport de force collectif. Ne laissons pas défaire ce que des générations de salariés ont construit avant nous.

À partir du **2 septembre 2025**, la CGT appelle l'ensemble des salariés de la branche des IEG à se mobiliser pour défendre nos droits collectifs et l'Ufict-CGT s'inscrit pleinement dans ce combat, aux côtés des cadres et des maîtrises d'encadrement.

Notre avenir se joue aujourd'hui !

“ Un socle commun, une grille commune, des repères collectifs : c'est garantir l'égalité des droits pour chacun d'entre nous ! ”

Estimez votre salaire avec une augmentation de 9% de la grille de branche, comme le revendique la CGT



facebook.com/UfictCgtFnme/



<https://www.linkedin.com/company/ufict-fnme-cgt>



ufictfnme.fr

